

A M.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, et aux articles 30, 26§5 et 34 bis de la loi organique des Centres Publics d'Action Sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le mardi 18 décembre 2007 à 19 heures 30', à la Maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après :

ORDRE DU JOUR

1. Finances – CPAS :

- a) Rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune conformément à l'article 26§5 de la Loi Organique des Centres Publics d'action Sociale
- b) Compte exercice 2006 – Approbation
- c) MB2 au budget 2007 – Approbation

En séance, le 04 décembre 2007.

Par le Collège,

La Secrétaire communale, ff
L. DEMEURE

Le Bourgmestre,
Ph. TISON